



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sida

Question écrite n° 22918

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'insertion sociale des personnes vivant avec le VIH. Les nouveaux traitements du sida permettent un recul de la mortalité chez les personnes séropositives. Cette situation entraîne par conséquent une augmentation du nombre des malades vivant avec le VIH en France. Il lui demande donc quels sont les moyens financiers et humains dégagés par le Gouvernement afin de répondre aux demandes spécifiques de ces personnes vivant avec le VIH.

Texte de la réponse

Comme l'indique l'honorable parlementaire, le développement des nouvelles thérapeutiques contre le VIH s'accompagne d'un accroissement du nombre des personnes vivant avec le VIH dans des conditions souvent difficiles. En 1998, des efforts importants ont permis l'accès à une prise en charge médicale d'un plus grand nombre de personnes vivant avec le VIH, le nombre de personnes prises en charge par l'hôpital a augmenté de 31 % entre 1995 et 1998 ; les médicaments sont pris en charge à 100 % et sont disponibles en officine de ville et dans les pharmacies hospitalières, En 1998, les dépenses en médicaments antirétroviraux ont approché les 2 milliards de francs. Par ailleurs, au titre de la prise en charge psychosociale des personnes atteintes par le VIH, 47,7 MF ont été consacrés au soutien des personnes, 40,3 MF au dispositif d'aide à domicile et 67,6 MF à l'hébergement, en particulier aux appartements de coordination thérapeutique. Le budget 1999 a prévu, dans le cadre des mesures liées à la loi contre l'exclusion, une mesure nouvelle spécifique de 12,5 MF au titre de la lutte contre le VIH, soit une progression de 4 % des crédits attribués pour des actions menées sur le terrain, en liaison avec le milieu associatif, pour lutter contre l'infection par le VIH. Enfin, M. Belorgey, conseiller d'Etat, a été nommé au mois de février dernier, président du comité de suivi sur l'assurabilité des personnes séropositives, comité dont une partie des travaux aura pour objectif l'amélioration des réponses à apporter aux personnes séropositives dans le domaine de l'assurance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22918

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6803

Réponse publiée le : 26 juillet 1999, page 4570